



**Vers les routes
les plus sûres
au monde**

CCMTA · CCATM
CANADIAN COUNCIL OF MOTOR TRANSPORT ADMINISTRATORS
CONSEIL CANADIEN DES ADMINISTRATEURS EN TRANSPORT MOTORISÉ

PRIX DE PARTENARIAT CCATM-POLICE

Instructions de mise en candidature

À PROPOS DU PRIX

Le Prix de partenariat CCATM-Police rend hommage aux réalisations des agentes et agents de police actifs, d'unités de police ou d'un service de police dans son ensemble quant à l'établissement de rapports clés avec des organismes privés ou gouvernementaux œuvrant dans le secteur de la sécurité du transport routier à l'échelle locale, régionale, provinciale-territoriale ou nationale.

Ce prix est attribué en vue de reconnaître le leadership des services de police à la mise sur pied de partenariats qui permettent l'élaboration ou l'implantation de stratégies et programmes uniques visant à réduire les blessures et sauver des vies tout en augmentant le niveau de sensibilisation au sein de la collectivité policière et du public à l'égard de la sécurité routière par l'entremise du programme « La sécurité routière, pensez-y! » et pour que les routes canadiennes deviennent les plus sûres au monde.

Les objectifs stratégiques de la Stratégie de sécurité routière 2015 sont les suivants :

- rehausser le niveau de sensibilisation et d'engagement du public à l'égard de la sécurité routière;
- améliorer la communication, la coopération et la collaboration entre tous les intervenants;
- améliorer l'exécution de la loi;
- améliorer l'information sur la sécurité routière dans le but d'appuyer la recherche et l'évaluation.

Un des éléments clés de la Stratégie de sécurité routière 2015 requiert que la collectivité policière entretienne des rapports stratégiques avec ses partenaires en sécurité routière et travaille en équipe avec eux afin de rendre plus sécuritaires les déplacements sur la route. Les mises en candidature pour le prix ne requièrent pas de données statistiques sur la réduction du nombre de blessures ou de décès, mais elles devraient préciser les bénéfices qui ont été réalisés et quels résultats ont été obtenus grâce aux efforts combinés des partenariats de travail.

AU SUJET DU CCATM

Le CCATM relève du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière. Ses membres comprennent de hauts fonctionnaires de toutes les provinces, de tous les territoires et du gouvernement fédéral qui œuvrent dans les domaines de l'administration des conducteurs et des véhicules, de la sécurité routière et de la réglementation et l'exécution de la loi en ce qui concerne les transporteurs routiers.

En tant qu'organisme responsable de la SSR 2015, le CCATM a mis en place des procédés opérationnels visant à appuyer la SSR, lesquels comprennent l'identification continue des nouvelles initiatives qui doivent être ajoutées au cadre utilisé par les administrations routières afin d'établir leurs propres plans d'action en matière de sécurité routière.

Le CCATM encourage la collectivité policière à contribuer et à participer activement aux travaux du CCATM et de ses comités permanents. Les représentants de la police ont l'occasion de faire valoir leur expertise lors des conférences téléphoniques nationales qui sont organisées à intervalles réguliers et en participant à l'Assemblée annuelle ainsi qu'aux réunions automnales des comités permanents de l'organisme.

Le CCATM comporte trois comités permanents qui rassemblent des hauts dirigeants de chacune des administrations au Canada ainsi que des représentants du gouvernement fédéral. Ces comités mettent au point des politiques administratives et opérationnelles, des stratégies et des programmes et, dans certains cas, réalisent de la recherche ciblée afin de concevoir une législation type qui puisse traiter de problématiques critiques de sécurité routière.

Le **Comité permanent sur la conformité et la réglementation** (C&R) s'occupe des activités de conformité des programmes se rapportant aux conducteurs commerciaux et aux exigences des véhicules commerciaux, au transport de marchandises dangereuses et aux activités des transporteurs routiers afin d'en arriver à des règlements et programmes de conformité normalisés dans toutes les administrations.

Le **Comité permanent des administrateurs de conducteurs et véhicules** (C&V) traite de tout ce qui touche à l'immatriculation et à la gestion des véhicules motorisés, aux normes et inspections de véhicules légers ainsi qu'à la gestion des permis de conduire.

Le **Comité permanent sur la sécurité routière – recherche et politiques** (SR) coordonne les initiatives fédérales, provinciales et territoriales en matière de sécurité routière, formule des recommandations qui appuient ces programmes et développe l'expertise et des stratégies visant à prévenir les collisions routières et à en réduire les conséquences.

LE CCATM ET LA COLLECTIVITÉ POLICIÈRE

Au fil des ans, le partenariat entre le CCATM et la collectivité policière s'est renforcé. Des problématiques et des propositions mises de l'avant par le CCATM ont été l'objet de discussions au sein du Comité de la circulation routière de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). De plus, le Comité de la circulation de l'ACCP siège sur le Comité permanent sur la sécurité routière – recherche et politiques, afin que les questions importantes pour les forces de police soient étudiées par le Comité. Cette collaboration mutuelle se traduit également chaque année dans le cadre du lancement de la Semaine de la sécurité routière au Canada, une initiative supervisée par les forces de police. Le lancement de la Semaine a lieu durant l'assemblée annuelle de la CCATM.

L'Assemblée annuelle du CCATM et la réunion automnale des comités s'avèrent aussi une excellente occasion pour la collectivité policière d'établir et d'entretenir des contacts avec les hauts dirigeants de la sécurité routière des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre du plus important rassemblement du genre au pays. Les participants comprennent des administrateurs des bureaux d'immatriculation, des experts en sécurité routière, des décideurs responsables de la réglementation et de l'exécution de la loi liées au transport routier, ainsi que des membres associés provenant de divers secteurs.

L'Assemblée annuelle de 2012 du CCATM se tiendra à Winnipeg. Cette assemblée aura le même thème que celui de la Stratégie de sécurité routière 2015, soit « La sécurité routière, pensez-y! ». Ce sera une excellente occasion pour le CCATM de reconnaître les efforts de la collectivité routière.

Pour en savoir plus long sur l'Assemblée annuelle du CCATM et sur les organismes qui participent à l'exposition, veuillez consulter le site web du CCATM au www.ccmta.ca.

CRITÈRES DE PRÉSENTATION ET ADMISSIBILITÉ

Admissibilité

Nous invitons la collectivité policière à soumettre leurs candidatures selon ce qui suit :

- les agents de police canadiens assermentés et à temps complet des ordres fédéral, provincial ou municipal sont admissibles;
- les personnes ou groupes (division, section, détachement) sont admissibles;
- la candidature doit être endossée par un supérieur;
- vous trouverez des renseignements sur la Stratégie de sécurité routière 2015 en consultant le site www.strategie securiteroutiere.ca

Critères de présentation

1. Les mises en candidature doivent être rédigées sur papier en-tête du corps policier.
2. Les mises en candidature doivent parvenir au CCATM en format électronique seulement.
3. Six pages au maximum. Format du papier : 8½ x 11 pouces, dimension de la police : 11 points (minimum).
4. Indiquez le nom du répondant qui acceptera le prix (même s'il s'agit de la candidature d'un groupe).

CONTENU DE LA MISE EN CANDIDATURE

1. Les mises en candidature doivent décrire le partenariat stratégique qui a été créé, entretenu et rehaussé par le biais d'une interaction de la collectivité policière avec des partenaires en sécurité routière locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux du secteur gouvernemental ou privé.
2. Les mises en candidature doivent clairement identifier quelles retombées ces partenariats ont engendrées afin d'atteindre les objectifs de l'engagement canadien – se doter des routes les plus sûres au monde.

3. Les mises en candidature doivent démontrer un engagement efficace et continu tout au cours de l'année 2011 envers la réalisation de la vision voulant faire des routes du Canada les plus sûres au monde.

Les mises en candidature qui ne répondent pas aux exigences de présentation et d'admissibilité susmentionnées seront disqualifiées. Toutes les mises en candidature deviennent la propriété du CCATM et seront postées sur le site web de l'organisme après le concours.

COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Les mises en candidature pour les activités de l'année 2011 doivent être envoyées en format électronique **d'ici le vendredi 2 mars 2012** à l'attention de :

Valerie Todd
Gestionnaire de projets
Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé
2323, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 4J8
Tél. : (613) 736-1003, poste 251
Courriel : vtodd@ccmta.ca

Toute demande de renseignements devrait aussi être envoyée à Mme Todd.

ÉVALUATION ET PRÉSENTATION DES PRIX

Le ou les gagnants seront avisés le 30 mars 2012.

Le prix sera présenté lors du dîner de remise des prix de l'Assemblée annuelle du CCATM à Winnipeg, au Manitoba, le 8 mai 2012.

Le gagnant (ou son représentant dans le cas d'un groupe) du Prix de partenariat CCATM-Police verra ses dépenses de déplacement et d'hébergement payées pour assister à l'Assemblée annuelle du CCATM à Winnipeg, du 6 au 9 mai 2012, afin de recevoir son prix.